



Lettre d'informations du pôle GD wallon

5^{ème} numéro

Sommaire

Appel à participation	1
Un bulletin d'informations, pourquoi faire ?	1
Vers une structure wallonne de référence en gestion écologique des espaces extérieurs	2
Un peu de contexte	2
Aller plus loin.....	2
Le programme de formation du pôle GD	3
Journée sur la lutte contre les ravageurs et le désherbage en espaces verts	3
Les français veulent des « villes vertes ». Et les belges ?	4
Les effets des mélanges de pesticides	4
Le fauchage tardif des routes est expérimenté dans l'Indre pour préserver la biodiversité.....	5

Appel à participation

Un bulletin d'informations, pourquoi faire ?

Dans la ligne droite des quatre premiers numéros, ce bulletin a pour but de vous apporter des informations sur toutes les thématiques liées à la gestion écologique des espaces publics et privés. Politiques, aménagements, exemples à suivre, événementiels, portraits, appels ... voici ce que vous pourrez y trouver au fil de ses parutions.

Mais si ce bulletin est pour vous, il doit devenir aussi le vôtre. Vous avez des informations à communiquer ? Un événement à promouvoir ? Une question à soulever ? Un point de vue à exprimer ? Une critique sur un article paru ? Envoyez les nous pour les prochains numéros.

Vers une structure wallonne de référence en gestion écologique des espaces extérieurs

Un peu de contexte

C'est un fait aujourd'hui, la qualité environnementale de notre quotidien est devenue une préoccupation. Les wallons prennent conscience que la qualité de leur environnement influence directement la qualité de leur vie.

Il est maintenant nécessaire de montrer à chacun quelles solutions il peut mettre en œuvre pour améliorer la qualité de notre environnement.

Depuis un peu plus de 3 ans maintenant, un collectif s'est constitué de manière informelle en Wallonie pour travailler sur notre cadre de vie et plus particulièrement sur une gestion plus respectueuse de la vie de nos espaces verts : le pôle d'information et de conseil sur la gestion différenciée.

Depuis octobre 2007, avec l'accord des membres de ce pôle de compétences, deux structures (l'asbl Adalia et le CRIE de Mouscron) portent un programme d'actions qui s'est vu subsidier par la Région Wallonne. Ce programme 2007-2008 est en cours et vous êtes en train d'en parcourir un de ses fruits.

Aller plus loin

Réduire son impact environnemental et aménager son cadre de vie peut paraître antagoniste. Mais de plus en plus d'organisations proposent des solutions innovantes pour sortir de ce dilemme. S'adressant aux citoyens, aux pouvoirs publics ou aux secteurs privés, tous ont un intérêt philanthrope ou commercial à faire émerger des pratiques de gestion plus respectueuse de l'environnement et de la santé.

Nous pensons qu'il est nécessaire de créer une organisation fédérant les activités de ceux qui œuvrent pour des paysages de qualité environnementale, ceux qui veulent faire évoluer les habitudes de gestion et de conception des espaces extérieurs¹ vers un équilibre soutenable entre leurs usages et leurs potentiels naturels. **Le défi est de promouvoir les efforts individuels et locaux et de les transformer en une dynamique régionale, collective et surtout accessible à tous.**

Cette organisation aura pour objet le développement des pratiques de gestion écologique des espaces extérieurs en Région wallonne. Pour y parvenir, son rôle sera de « faciliter la vie » des gestionnaires publics ou privés pour que les expériences wallonnes respectueuses de notre environnement et de notre santé se multiplient dans notre cadre de vie. Cette mission s'articulera autour de l'information, la sensibilisation, la mise en place de formations, la valorisation des initiatives, l'échange d'informations, la recherche d'innovations et la constitution d'un pôle d'opérateurs capables de répondre aux demandes de tous gestionnaires.

¹ Nous entendons par espaces extérieurs tous les espaces publics et privés constituant notre cadre de vie à l'exception de l'intérieur des bâtiments.

Mi-juin, cette organisation prendra la forme juridique d'une a.s.b.l. et s'ouvrira à toutes les parties prenantes² de la gestion écologique pour construire pas à pas et de manière partagée cet outil de développement.

Le programme de formation du pôle GD

Le pôle de gestion différenciée propose à l'heure actuelle un cycle de formation destiné à réduire l'usage des produits phytosanitaires sur l'espace public. Trois modules de formation sont en place s'articulant dans un accompagnement personnalisé. Il s'agit de former et d'accompagner le personnel communal à la classification des espaces verts (étape importante dans la mise en place de la gestion différenciée), aux techniques de lutte alternatives (désherbage et lutte contre les ravageurs) et à la communication vers les citoyens (pouvoir mettre en œuvre et savoir expliquer les nouvelles pratiques).

A ce jour, les communes suivantes se sont inscrites à l'entièreté de notre programme d'accompagnement (bilan des pratiques, séance d'information sur la gestion différenciée, modules de formation et évaluation) :

1. Gembloux,
2. Walcourt,
3. Nassogne,
4. Pont-à-Celles,
5. Saint-Nicolas
6. Herve,
7. La Louvière,
8. Ecaussinnes.

Certaines communes ont déjà réalisé la 1^{ère} étape (visite de la commune) et débuté leur cycle de formation.

Sachez que nous cherchons de tisser des partenariats afin d'étoffer notre éventail de formations et ainsi toucher à tous les aspects de la gestion différenciée.

Journée sur la lutte contre les ravageurs et le désherbage en espaces verts

C'était mardi 29 avril à la « La Vieille Cense » à Marloie.

Une première partie d'interventions :

- Marie-Françoise DANLOS de la commune de Schaerbeek sur les moyens de désherbage alternatifs utilisés dans sa commune, avec les avantages et inconvénients.
- Frédéric JOMAU, de l'a.s.b.l. Adalia, nous a fait un exposé sur la lutte alternative contre les ravageurs en espaces verts et présenté des expériences en Région Wallonne
- Sylvie BAROIS de la F.R.E.D.O.N. Nord Pas-de-Calais qui nous a présenté sa structure et des alternatives aux produits phytosanitaires en espaces vert.
- Nora PIERET du laboratoire d'écologie de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux nous a montré un état des lieux et leurs travaux dans la lutte contre les plantes invasives.

² Nous entendons par partie prenante, un acteur individuel ou collectif ayant un intérêt au développement des pratiques écologiques de gestion, en Région wallonne.

Puis est venu un temps de questions-réponses avec les intervenants et le reste de l'auditoire.

Après un bon repas, des démonstrations de matériel de désherbage ont attiré notre attention à l'extérieur : présentation de désherbeurs thermiques à flamme directe, air chaud, brosse mécanique, balayeuse mécanique, sarcluse égalisatrice, chimique «raisonné».

Structures commerciales présentes : CECOTEC – KAMPENEER – HEYLENS – MANKAR - HORPI SYSTEMS - VANDAELE

Les présentations des intervenants, des photos de la journée et les coordonnées des firmes présentes l'après-midi sont dès à présent disponibles sur le site www.gestiondifferenciee.be.

Les français veulent des « villes vertes ». Et les belges ?

Les Français veulent plus de vert dans leur cadre de vie !

L'enquête 2008 de l'UNEP (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage), menée en partenariat avec IPSOS, révèle que les parcs et jardins sont devenus indissociables de leurs attentes en matière d'aménagement urbain.

Pour 72 % d'entre eux, la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation a été un critère essentiel dans le choix de leur lieu de vie.

Près d'1 français sur 3 juge insuffisant les budgets que les collectivités consacrent aux parcs et jardins, et plus de la moitié réclame que soit instaurée l'obligation d'un pourcentage minimum d'espaces verts dans chaque projet immobilier ou commercial.

Le constat le plus dur de l'enquête, matérialisant bien la demande citoyenne, est sans doute celui-ci : 4 Français sur 10 iraient au parc s'ils en avaient un près de chez eux. Ces "bulles de nature" sont associées à une meilleure qualité de vie et au bien-être.

Enfin, 2 français sur 3 voient leur ville idéale comme un équilibre harmonieux entre architecture et espaces verts ... quand le végétal donne vie au bâti.

Pour la Belgique, l'étude reste à faire ...

Pour en savoir plus et télécharger le dossier de presse :

http://www.entreprisesdupaysage.org/public/article.php3?id_article=187

Les effets des mélanges de pesticides

Le Docteur Nat Scholz a examiné comment les pesticides qui s'écoulent sur terre, se mélangent dans les rivières et se combinent, ont un effet toxique plus grand que celui attendu individuellement.

Selon ce scientifique, on a actuellement d'assez bonnes connaissances pour évaluer les effets sanitaires des produits chimiques. Mais le monde réel est souvent plus complexe et l'exposition aux mélanges de produits chimiques est probablement plus la règle que l'exception.

Lors de leurs observations sur des saumons, le Dr Scholz et ses collègues ont constaté qu'ils mourraient lorsqu'ils étaient exposés à des combinaisons de pesticides qui ne sont pas mortels lorsqu'ils sont testés individuellement. Ces résultats peuvent paraître très éloignés de nos préoccupations et ne démontrer qu'un risque sur des populations de saumons ou sur celles de leurs consommateurs. Mais ne serait-il pas intéressant de faire une étude plus approfondie sur

la façon dont les combinaisons de pesticides trouvés sur nos fruits, nos légumes et dans notre eau pourraient affecter les humains ?

Pour plus d'informations sur l'étude :

http://www.eurekaalert.org/pub_releases/2008-02/nh-nsa_1021208.php

Le fauchage tardif des routes est expérimenté dans l'Indre pour préserver la biodiversité

À l'instar de plusieurs départements français (*et communes belges*), l'Indre expérimente le fauchage tardif qui consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés des routes afin de permettre le développement de la faune et de la flore qui y élisent domicile.

Le Conseil général de l'Indre a mis en place en avril une expérimentation de fauchage tardif au bord des routes du Département. Doté d'un Parc Naturel Régional (PNR de la Brenne), de 23 Espaces Naturels Sensibles protégés, d'une réserve naturelle, l'Indre recouvre 5.000 km de routes départementales au bord desquelles la nature est également présente.

Le fauchage tardif n'est pas une absence de fauchage mais un ajustement des interventions d'entretien en fonction de la croissance des plantes et des impératifs de sécurité (virages, sorties de chemins, carrefours). Ces interventions prennent en compte l'accomplissement du cycle des plantes et la vie des animaux.

Concrètement, le fauchage tardif consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés des routes pendant les périodes printanières et estivales afin de favoriser le développement de la faune et de la flore abritées dans ces hautes herbes. Outre ses fonctions pratiques de zone d'arrêt, de recueil et de circulation des eaux, les bas-côtés sont aussi des espaces vivants où se côtoient de nombreuses espèces animales et végétales. Cette gestion des bords de route permet de préserver, la biodiversité de ces espaces de nature ordinaire, composés de bermes, talus et fossés.

La fauche n'interviendra qu'en automne et en hiver, une fois accompli le cycle naturel des espèces animales et végétales. Ce décalage des travaux de fauche favorise le maintien voire l'apparition de certaines espèces de plantes sauvages, plantes à fleurs (coquelicots, boutons d'or...) qui sont propices aux papillons, araignées, oiseaux et petits mammifères, tels que les hérissons ou encore les bergeronnettes.

Dans un premier temps, l'expérimentation du Conseil Général de l'Indre porte sur 6 tronçons du réseau routier du Département de l'Indre, soit 52 km. Ces tronçons feront l'objet pendant 5 ans d'un suivi scientifique qui consistera à suivre l'évolution de la flore. Pour des raisons de sécurité, un fauchage sur une bande de 1,20 m est maintenu sur ces routes départementales, ainsi que le fauchage aux abords des carrefours et des virages.

A l'instar de l'Indre, le Conseil Général de la Mayenne avait déjà mis en place depuis 1994 le fauchage tardif pour permettre la préservation d'espèces végétales protégées, localisées sur des sites inventoriés en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). En 2006, 34 bords de routes départementales et 4 zones du halage étaient en fauchage tardif soit 107 km. 537 espèces végétales (44.5 % des espèces végétales recensées), 32 espèces de papillons de jour (43 %), 16 espèces de libellules (33 %), 3 espèces de lézards (75 %) ou 11 espèces de mammifères (17 %) ont été notamment dénombrées en Mayenne.

En octobre 2007, une expérimentation de fauchage tardif a également eu lieu dans le département du Cher. Dix sites qui ne présentaient aucun risque en terme de sécurité routière ont été sélectionnés. Ils ont permis de multiplier les inventaires et comptages, notamment des espèces de papillons présents dans ce département.

Adaptation de l'article de R. Bouhriet paru dans Actu-environnement le 29/04/08 :
http://www.actu-environnement.com/ae/news/fauchage_tardif_routes_indre_cher_mayenne_4986.php4